N° D2025_10_62

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE HAUTES-ALPES

DECISION DU PRESIDENT EN DATE DU 9 OCTOBRE 2025

Nous, Roger DIDIER, président de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE,

- Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs données à M. le Président par le Conseil Communautaire du 17 juillet 2020, visée en Préfecture le 30 juillet 2020 ;

- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M.MAZET, Vice-Président en date du 23 mars 2021 l'autorisant à signer la décision ;

- Vu l'article R-2123-1 du Code de la Commande Publique ;

- Vu la consultation lancée pour la fourniture et pose de pneumatiques neufs et rechapés pour le parc d'autobus et de bennes à ordures ménagères ;

- Considérant qu'à l'issue de la consultation la proposition BARNEAUD Pneus (05000 GAP) est apparue comme économiquement la plus intéressante pour la communauté d'agglomération Gap Tallard Durance ;

DECIDONS

Article 1 :
Il est conclu un marché à procédure adaptée, pour la fourniture et pose de pneumatiques neufs et rechapés pour la flotte de bus de camions OM - Lot 1 et 2 avec la société Barneaud Pneus, 05000 GAP.

Article 2 :
Le présent marché est conclu pour :
Lot 1 fourniture et pose de pneus pour les bus : 31 929,44 € HT
Lot 2 fourniture et pose de pneus pour les BOM : 10 290.56 € HT

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe des transports, et des bennes à ordures ménagères budget 2025.

Article 3 :
Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général Délégué à la Mobilité sont chargés de l'exécution de la présente décision.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

FAIT ET ARRÊTÉ à Gap, le 9 octobre 2025

Le Président

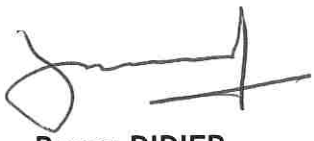

Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 16/10/2025
Publié ou notifié le : 16/10/2025

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CA GAP (05)
Utilisateur : ACTES AGGLO

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**D2025_10_62**
Objet :	**Il est conclu un marché à procédure adaptée, pour la fourniture et pose de pneumatiques neufs et rechapés pour la flotte de bus de camions OM - Lot 1 et 2 avec la société Barneaud Pneus, 05000 GAP.**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-10-09 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-200067825-20251009-D2025_10_62-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	1 Ko
Nom métier : 005-200067825-20251009-D2025_10_62-AI-1-1_0.xml		
Document principal (Acte individuel)	application/pdf	51.6 Ko
Nom original : D_4112.pdf		
Nom métier : 99_AI-005-200067825-20251009-D2025_10_62-AI-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	16 octobre 2025 à 08h45min50s	Dépôt initial
En attente de transmission	16 octobre 2025 à 08h45min50s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	16 octobre 2025 à 08h45min51s	Transmis au MI
Acquittement reçu	16 octobre 2025 à 08h46min00s	Reçu par le MI le 2025-10-16